



## Impayé assurance résiliation

Par **netcom45**, le **11/06/2012** à **10:22**

Bonjour,

Notre assurance nous résilie notre contrat pour non paiement et ne veut plus nous assurer comment faire ?

Pour détails: Depuis le mois de Février nous n'avons pas payé notre assurance ( auto-habitation-Ecole ) Nous avons tout de même envoyé un paiement (par chèque) pour trouver un arrangement avec eux. Arrangement qui ne c'est pas fait.

A ce jour nous avons reçu un courrier nous spécifiant que notre contrat était résilié depuis 03/03/2012. Je précise qu'entre temps nous n'avons reçu aucun AR pour cette résiliation, nous les avons contacté pour savoir si cet AR nous avait été envoyé et on ma répondu que informatiquement le (courrier) était parti mais pas de trace du recommandé.

Dans ce cas suis-je toujours assuré ? (mon contrat arrive à échéance le 26/06/12)

Ont il le droit de résilier un contrat sans en avertir par AR l'assuré ?

Je comprend parfaitement qu'un contrat m'engage à payer jusqu'au terme, mais dans ce cas précis si mon contrat est résilier depuis le 03/03/12 suis je tenu de payer les échéances après cette date ?

Merci d'avance pour vos conseils et votre aide.

Cordialement.